

Nissan le 23 octobre 2009

Chers parents,

Les catastrophes survenues sur notre territoire qu'elles soient naturelles ou industrielles, nous ont amenés à prendre conscience de la nécessité de mettre en place rapidement des démarches de prévention et de protection face aux risques majeurs.

C'est dans cette perspective que l'Inspecteur d'Académie nous a demandé d'élaborer un plan de mise en sûreté de l'école (PPMS).

Il est conçu pour nous permettre de réagir dans les premières minutes, en cas d'accidents graves avec les comportements appropriés en attendant l'arrivée des secours.

En cas d'accident majeur et de déclenchement d'un plan de secours :

- Le Directeur d'école est placé sous l'autorité directe du Préfet, via le Maire de la commune, et devra obéir à ses seuls ordres, tout en informant régulièrement sa hiérarchie.
- Le Directeur réunit la cellule de crise, répartit les missions des personnels, met les élèves et les personnels en sûreté.
- Jusqu'à l'arrivée des secours, les enseignants gardent une liaison avec les autorités, les secours et les familles.

Pour ces dernières, nous tenons à vous rappeler :

- qu'il ne faut pas venir chercher les enfants.
- qu'il faut éviter de téléphoner pour ne pas bloquer la ligne utile pour les secours.

Les radios qui relaient localement les informations fournies par le Préfet sont :

- France Inter 89.8 Mhz
- France Bleu Hérault 103.7 Mhz

Cette présente lettre et le plan de mise en sécurité sont présentés au conseil d'école du vendredi 23 octobre 2009.

Nous restons à votre disposition pour toutes questions relatives au PPMS.

L'équipe enseignante de l'école
Maternelle de Nissan Lez Ensérune.